

d'avoir une réforme qui tienne compte justement des besoins de la population et c'est vrai que la Province de Hainaut s'occupe essentiellement d'enseignement. Donc, on n'a peut-être pas besoin d'une structure avec autant de conseillers provinciaux — et c'est d'ailleurs un des objectifs de la Déclaration de politique régionale de diminuer d'un tiers — pour s'occuper de cette matière-là, structure qui s'occupe bien assez d'elle-même, d'une certaine manière. Et je tiens quand même à souligner la qualité du travail des enseignants provinciaux puisqu'il est reconnu comme un enseignement très performant et cela, je veux le souligner. Je ne suis pas contre les gens qui travaillent au sein de l'Institution, mais elle me semble assez obsolète à un moment où, justement, on a des Régions et des Communautés. Le pouvoir intermédiaire provincial entre les Régions, les Communautés et les communes ne me semble pas être le meilleur niveau de pouvoir.

En tout cas, je vous encourage à continuer dans cette voie-là.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur Disabato, en ce qui concerne les propos de Mme Annie Taulet, ni vous, ni moi n'étions là. La moindre des choses serait de mettre tout cela au conditionnel.

QUESTION ORALE
DE MME CREMASCO À M. FURLAN,
MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET
DE LA VILLE,
SUR
« LA POLITIQUE FÉDÉRALE DES
GRANDES VILLES DURABLEMENT
PRÉCAIRE ? L'INSÉCURITÉ RÉCURRENTÉ
DES PROJETS ET DES EMPLOIS LIÉS À
CETTE POLITIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la politique fédérale des grandes villes durablement précaire? L'insécurité récurrente des projets et des emplois liés à cette politique ».

Mme Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je voulais vous interroger sur un sujet qui touche toutes les villes, mais surtout les grandes villes et notamment les villes hennuyères, évidemment. La politique fédérale des grandes villes (PFGV) a été lancée en 1999, afin de répondre aux problèmes spécifiques rencontrés par certains centres urbains et d'améliorer la cohésion sociale. Je ne vais pas m'étendre sur ce que cela peut faire, sur les problématiques qu'on a pu rencontrer à Bruxelles et même, en règle générale, toute l'attention qu'il faut

accorder à nos grandes villes, aussi bien dans leur champ physique et dans leur matérialisation, dans leur cadre de vie, qu'elles soient agréables à vivre, bien entendu et la cohésion sociale qui vient avec. Les budgets dégagés par cette politique sont rapidement devenus indispensables pour les villes et communes wallonnes qui en bénéficient et qui sont les plus touchées par la précarité. Je voudrais faire ici une petite incise, c'est devenu d'autant plus indispensable pour la Région wallonne parce que nous n'avons pas de politique de la ville régionale; la politique de la ville en Flandre est, elle, soutenue par de gros budgets régionaux, vous le savez très certainement. Indépendamment du fond, leur Livre blanc, leur plan d'aménagement, font qu'ils sont extrêmement bien structurés en termes de politique de la ville, indépendamment du fonds, de ce qu'ils mettent dedans, mais en tout cas de la forme et du côté proactif qu'il y a derrière. À un moment, il faut bien avouer que, nous, en Région wallonne, nous restons plus dépendants de ces fonds, qui nous sont amenés par la PFGV et que les Flamands eux ont pris leur avenir en mains. Quand même, le « *Steden Fond* », ce n'est pas rien. Le Livre blanc de la politique de la Ville en Flandre — je suis une passionnée de la politique de la Ville et j'ai un peu étudié celle en Flandre — ce sont des budgets qui sont colossaux, ce sont des directions qui sont claires, c'est un réseautage, c'est un schéma de développement territorial qui est clair, qui inclut Bruxelles dans les villes de Flandre — c'est pour cela que je disais que sur le fond, je n'acquiesce pas — mais, en tout cas, sur la forme, on ne peut pas dire que ce ne soit pas proactif et dynamique.

Donc, nous restons un peu plus dépendants des fonds fédéraux, nous Wallons, parce que, en tout cas, à ma connaissance, on n'a pas une politique de la Ville qui est aussi claire et aussi désignée, mais on compte sur vous, moi en particulier.

Ainsi, dans notre Région, les villes et communes bénéficiaires sont Charleroi, Liège, Mons, La Louvière et Seraing. Je fais un petit rétroacte pour dire qu'au tout début de cette politique fédérale des grandes villes, donc, pour le budget 2000, l'accord du gouvernement fédéral se limitait aux cinq grands centres urbains fédéraux comptant au moins 150.000 habitants, c'est-à-dire Liège et Charleroi pour la Région wallonne, mais ces critères ont été étendus pour l'année budgétaire 2001 aux villes de plus de 60.000 habitants dont au moins 10% vivent dans des quartiers défavorisés. Donc, la précarité s'est insérée comme un critère dans cette répartition des fonds. Au total, 67 millions d'euros, vous le savez, pour cinq villes wallonnes, cinq villes de Flandre qui en sont moins dépendantes et sept communes bruxelloises sur les 19. Donc, c'est quand même du sérieux et, notamment, je reviens sur ce critère de financement pour appuyer le fait que ce

sont des villes et des communes qui en ont vraiment besoin.

La politique des grandes villes fait certes l'objet de débats importants ces dernières années. Au-delà des questions institutionnelles, notamment, que cette politique pose, c'est la question de la cohérence au niveau régional ainsi que la pérennisation des actions qui posent problèmes. C'est ce que je vous dépeignais.

Évidemment, ces contrats sont maintenant un peu plus précarisés puisque, depuis 2008, les contrats conclus dans le cadre de la politique fédérale des grandes villes font en effet l'objet de mesures conservatoires ponctuelles et de négociations régulières, ce qui crée de l'incertitude et empêche ces politiques de se déployer de façon efficace, sur le moyen ou le long terme. On est donc pour l'instant dans une situation du coup par coup et chaque année, on nous refait le même topo et «aïe, aïe», on n'aura plus nos budgets et «bardaf», il y a un accord du Gouvernement et on a enfin les budgets. Je ne pense pas qu'on puisse bâtir une vraie politique des grandes villes sur de la précarité récurrente comme celle-là, d'autant que — je le dis et je le répète — on en est dépendant et notamment en termes d'emplois dans nos communes et je sais que vous y êtes sensible.

A l'heure de la rédaction de ces lignes, nous avons appris que les avenants aux conventions conclues entre l'État fédéral et les villes et communes concernées par la politique des grandes villes ne seraient vraisemblablement pas reconduits et que ces conventions prendraient fin, comme chaque année, le 30 juin 2010.

Donc, les budgets alloués à la PFGV arriveront une nouvelle fois à terme. Or, à ce jour, il semble qu'aucune mesure n'ait été adoptée par le Ministre fédéral en charge pour d'une part garantir la continuité de ces politiques et, d'autre part, éviter aux travailleurs — parce que c'est quand même chaque année cette question qui se pose — de perdre brutalement leur emploi en pleine période de crise.

Le Ministre, M. Daerden, était assez rassurant dans le courant du mois de mai et j'aimerais savoir maintenant ce qu'il en est et si on est sur le qui-vive pour le 30 juin, comme vous êtes à la manœuvre dans tous les sens du terme et à la source de l'information — je me dis que c'est ici que je dois poser ma question pour avoir de bonnes réponses.

Ceci met donc immédiatement dans l'incertitude la poursuite des projets et des dizaines d'emplois soutenus dans les communes précitées par la politique des grandes villes. Cette situation est

d'autant plus inacceptable qu'elle est récurrente. Je fais ici référence à un article d'«Alter Echo» (n° 296) qui la qualifie de «durablement précaire», avis que je partage pour toutes les raisons que je viens d'exposer et je vous relatais aussi dans ma question écrite les propos tenus par le Président de l'Union des villes et communes et j'imagine que vous êtes sensible effectivement à ces propos-là.

Je résumerai mes questions dans un premier temps à court terme. Quelles démarches avez-vous entreprises à l'égard du Gouvernement fédéral ou des communes concernées pour assurer la perpétuation des projets et des emplois soutenus par la politique des grandes villes au-delà de cette fameuse date butoir de ce 30 juin qui, je le dis et je le répète, se reproduit toutes les années — et cela commence à devenir effectivement durablement précaire. Cela, c'est le court terme, *quia* après le 30 juin? Et le moyen terme: avez-vous entrepris des démarches visant à garantir un avenir à ces projets et à nos centres urbains?

La politique des grandes villes est également au cœur de ces débats institutionnels. Je suppose donc que c'est maintenant ou jamais que l'on doit mettre cela sur la table.

L'avenir fédéral de cette politique et des moyens qui s'y attachent, de même que l'articulation de cette politique avec les politiques régionales sont aujourd'hui en question.

Quelle est votre position?

Dans quel sens cela va-t-il aller? Que va-t-on mettre sur le tapis?

Quelle est la position de la Région wallonne et du Gouvernement dans ce débat?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je constate avec plaisir que nous partageons les mêmes préoccupations en ce qui concerne la politique de la Ville.

Cependant, deux préambules, c'est que pas mal de vos questions s'adressent au Fédéral et, donc, vous aurez noté que je ne suis ni Ministre fédéral, ni négociateur au niveau institutionnel pour l'instant. Deux, il ne vous aura pas échappé que la Wallonie est un peu moins riche que la Flandre. Je dis cela de manière générale. Et si le travail consiste à vouloir transposer systématiquement ce qui est fait en Flandre en Région wallonne, seule méthode à mon sens, c'est une augmentation fulgurante des impôts. Ce n'est pas possible de faire autrement.

Comme vous le soulignez, il s'agit d'un programme fédéral initié en 2000 et axé initialement sur les villes d'Anvers, Charleroi, Gand, Liège et sept communes de l'agglomération bruxelloise.

Actuellement, ce programme se décline sur un nombre plus important d'objectifs et de villes. Il y en a 17 pour être précis : 5 villes flamandes, 7 bruxelloises et 5 villes wallonnes : Charleroi, Liège, Mons, La Louvière et Seraing.

Ce programme s'est construit dans le souci de mettre fin aux fractures sociales en travaillant sur l'intégration.

Il repose sur la concentration de moyens via des programmes stratégiques que développent les grandes villes répertoriées.

En bref, il s'agit de concentrer les moyens destinés à soutenir des projets, là où les problématiques sont les plus préoccupantes : ce sont les quartiers urbains en difficulté. Cette approche est, bien entendu, essentielle dans la mesure où la Belgique est principalement une société urbaine. Ceci dit, je ne vais pas réduire ma définition de la politique des villes à cette approche-là qui est une approche essentiellement française.

Cette politique des grandes villes est aussi nécessaire par son effet de levier. Les villes y affectent une part de leurs ressources sur fonds propres. Donc, il y a ce qui est mis par le Fédéral et, d'autre part, elles démultiplient les fonds de départ à travers d'autres sources de financement public, notamment régionaux ou européens, et même via l'implication des promoteurs privés.

Les moyens octroyés par le Gouvernement fédéral à cette politique en 2009 étaient de 67 millions d'euros. Pour les cinq grandes villes wallonnes, cela donnait 21.320.378 euros.

La situation se présente comme suit :

- Mons : 2.995.788 euros ;
- Charleroi : 6.896.748 euros ;
- La Louvière : 2.421.090 euros ;
- Liège : 7.110.431 euros ;
- Seraing : 1.896.321 euros.

Cependant, à côté des moyens octroyés par le Gouvernement fédéral, il me plaît de souligner que les cinq grandes villes wallonnes concernées bénéficient également de financements régionaux substantiels alloués par mon département.

En effet, chacune de ces grandes villes met en œuvre un Plan de cohésion sociale – PCS. Il s'agit d'argent wallon qui leur permet de mener une réelle politique de proximité concertée, en s'appuyant sur

le partenariat local qu'il soit public et/ou privé, et orientée vers la promotion de l'accès de tous leurs citoyens aux droits fondamentaux.

Pour rappel, les Plans de cohésion sociale visent deux objectifs cumulés :

- le développement social des quartiers ;
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

Pour atteindre ces objectifs, les villes et communes articulent leurs actions autour de quatre axes essentiels :

- l'insertion socioprofessionnelle ;
- l'accès à un logement décent ;
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes ;
- le retissage des liens sociaux intergénérationnels et interculturels.
-

À titre indicatif pour la période 2009-2013, outre les 142 autres villes et communes soutenues dans ce cadre, ce sont quelque 27.463.082 euros qui sont alloués aux cinq grandes villes concernées par la politique des grandes villes.

Je tiens à votre disposition les tableaux de répartition par ville, je ne vais pas vous faire l'insulte de vous le donner année par année mais, enfin, ce sont des critères objectifs.

D'autre part, la politique régionale de rénovation et revitalisation urbaine constitue également un subventionnement spécifique en lien avec la politique urbaine dont le budget 2010 est de l'ordre de 10.500.000 euros qui sont affectés à cette politique.

Permettez-moi d'en revenir — je me suis exprimé à propos des politiques qui dépendent de moi — aux politiques qui ne dépendent pas de moi, à savoir la politique fédérale des grandes villes. Je vous confirme que les propos du Ministre Daerden, tenus avant le 13 juin, étaient relativement rassurants puisque le Gouvernement fédéral avait pris ses responsabilités et qu'il avait décidé de poursuivre la politique des grandes villes en 2010 et 2011 et réservé d'ores et déjà les budgets 2010 au sein de son budget.

À titre personnel, je souhaite vivement l'exécution de ces engagements et la continuité de cette politique. Quant à connaître les intentions du futur Gouvernement fédéral en cette matière, vous conviendrez qu'il ne me revient pas de me prononcer sur ce sujet. Il me semble d'ailleurs qu'ils n'ont encore rien décidé pour le moment ; enfin, c'est ce que j'ai pu lire dans la presse.

Cependant, lors des discussions institutionnelles à venir, le transfert de cette politique sera peut être envisagé. Il y a évidemment une absence de certitude à cet égard.

Soyez assurée, Madame la Députée, que mon cabinet et moi-même resterons très vigilants à ce qui pourra se dire autour de toute la politique des grandes villes lorsque nous rentrerons finalement dans le vif du sujet d'un probable accord gouvernemental.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, vous m'avez fait très peur au début, un peu moins sur la fin, mais encore quand vous prenez autant de réserve en disant : « *Je ne sais pas, je ne suis pas directement dans le feu de l'action et concerné par l'information* », enfin, vous êtes quand même Ministre de la Ville en Région wallonne, socialiste, grand groupe vainqueur qui va jouer un rôle dans l'avenir du pays. Si je vous interpelle maintenant c'est pour faire poids au Fédéral notamment et dans cette négociation future.

Un, en mettant l'accent sur le fait qu'il faut un transfert de moyens, si le cas échet et si on transférerait cette politique-là parce que s'il n'y a pas de transfert de moyens, on va être pris à la gorge.

Deuxièmement, anticipons un peu. Que ce soient les plans de revitalisation et de rénovation, que ce soient les plans de cohésion, c'est très bien, mais ce sont des mesures, j'aurais tendance à dire des mesurette, qui sont ponctuelles, qui ne sont pas fédérées dans une vraie politique de la ville.

Quand vous dites que les Flamands sont plus riches, c'est surtout dans ce cas-ci qu'ils ont pris les devants en se construisant — et je peux vous amener le Livre blanc, par exemple — une politique territoriale et le fonds nécessaire à la mettre en œuvre. Quand on aura une politique de la ville sans vouloir singer les Flamands par rapport aux grands objectifs qu'ils ont et que nous, nous aurions, nous construirons notre territoire et à ce moment-là, nous pourrions dégager des fonds budgétaires régionaux pour les affecter à bon escient, mais il faut prendre les devants par rapport à cela. Je vous rappelle que 70% de notre population vit en ville et que le milieu urbanisé est un milieu qui est socialement sensible.

J'ai un peu peur quand vous mettez autant de réserve parce que m'adresser au Ministre de la Ville socialiste, c'est s'adresser à un interlocuteur de choix en la matière.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Moi, je suis pour la dépolitisation, quand je suis Ministre, je ne suis pas socialiste.

Mme Cremasco (Ecolo). – Justement, raison de plus. Vous êtes Ministre de tout le monde et, en plus, en très bon contact et avec certainement un poids à jouer dans les négociations de ce futur Gouvernement et dans les paquets de régionalisation. Donc, je compte sur vous.

INTERPELLATION

INTERPELLATION DE MME PARY-MILLE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

SUR « LES RÉSULTATS DE LA NOUVELLE ENQUÊTE DE L'AGENCE WALLONNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR LES SITES WEB COMMUNAUX ET LE SUIVI À Y APPORTER »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Pary-Mille à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les résultats de la nouvelle enquête de l'Agence wallonne des télécommunications sur les sites *web* communaux et le suivi à y apporter ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour développer son interpellation.

Mme Pary-Mille (MR). – Monsieur le Ministre, vous savez que l'Agence wallonne des télécommunications vient de publier les résultats d'une nouvelle enquête sur les sites *web* des communes wallonnes et d'une manière plus générale sur l'utilisation des technologies de l'information et de la télécommunication au sein des administrations communales.

Bien que l'on constate avec satisfaction que 98% des communes disposent désormais d'un site *web* actif, la situation des 262 communes apparaît assez contrastée.

Afin d'objectiver au maximum les résultats, la performance globale des sites *web* communaux a été calculée en fonction des trois indicateurs : la présence d'informations nombreuses et actualisées, l'ergonomie — c'est-à-dire le respect d'une charte graphique ou le temps de chargement des informations — et l'interactivité — donc, la possibilité de télécharger des documents, d'être identifié à distance par la carte d'identité électronique ou encore de payer en ligne pour l'obtention de documents administratifs.